



Environnement: les déjections animales encombrantes

Dans la plupart des élevages, les déjections animales (fumier*, lisier*) sont utilisées pour fertiliser* les cultures : on les épand sur les champs. Mais dans les zones d'élevage où il y a beaucoup d'animaux, comme les élevages intensifs de porcs, il n'y a plus assez de terres pour répartir les déjections des animaux. (voir pages 40-41)

Ces lisiers contiennent des nitrates* qui polluent les eaux. Que faire alors ?

- On essaie de limiter les élevages dans ces régions et l'éleveur est obligé de suivre une réglementation. Un nouvel éleveur ne peut pas s'installer n'importe où, le nombre d'animaux est limité et les bâtiments doivent être équipés selon des règles précises.
- L'éleveur ne peut pas épandre les lisiers n'importe où ni à n'importe quel moment. Il doit respecter, par exemple, une certaine distance par rapport aux cours d'eau. Il doit trouver un autre agriculteur qui met ses terres à disposition pour l'épandage.
- Enfin, l'éleveur doit faire en sorte que les odeurs et les bruits ne gênent pas trop les habitants des environs.



Epandage de lisier

Le bien-être animal pris en considération

Lorsque les animaux sont trop nombreux sur un espace réduit ou s'ils ne sont pas bien soignés, ils peuvent avoir des comportements anormaux : ils sont stressés et agressifs, ils se blessent les uns les autres. Aujourd'hui, on a pris conscience de ces problèmes. Les conditions d'élevage changent :

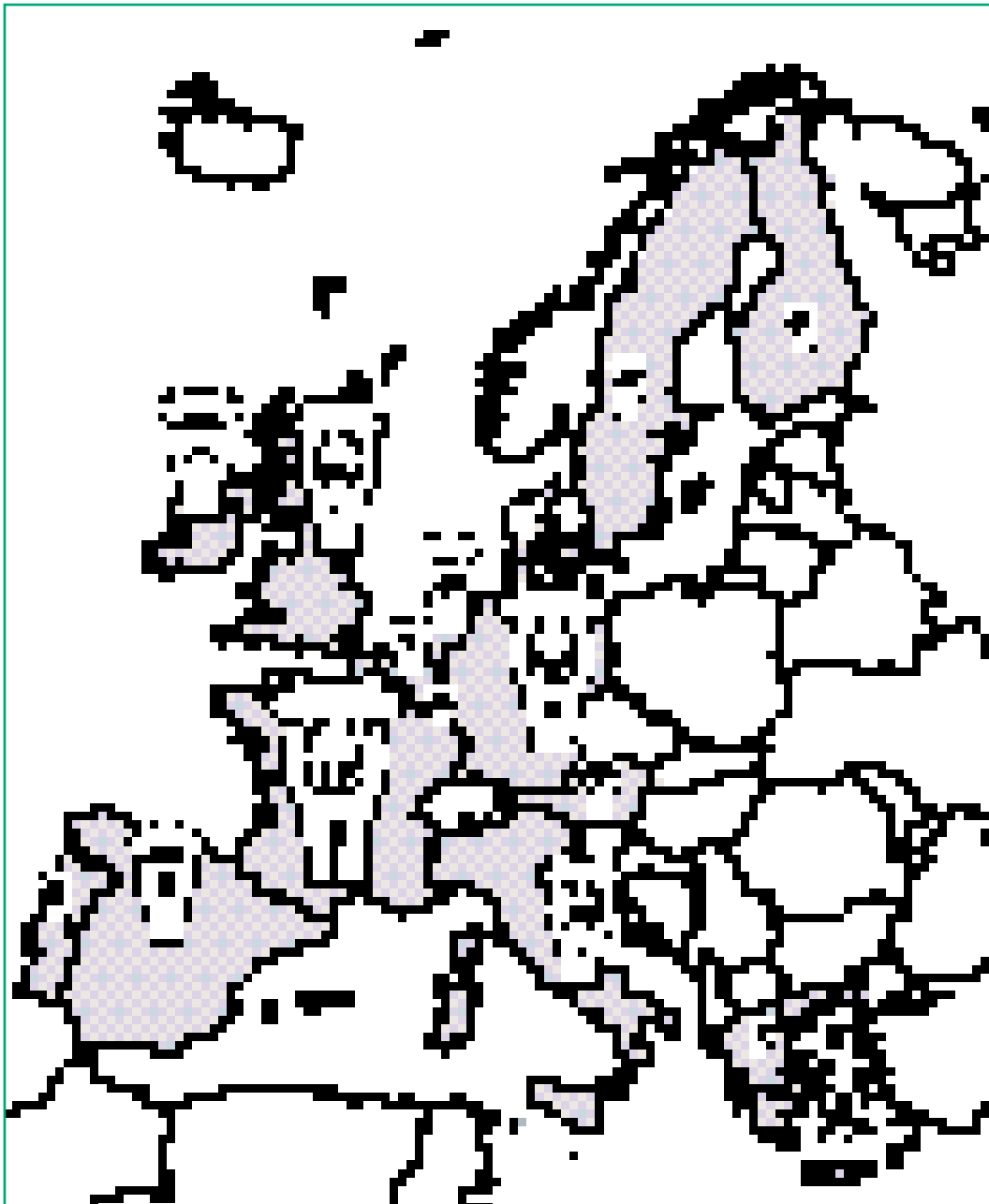
- Certains éleveurs de volailles ont des zones de parcours pour permettre aux animaux de se déplacer en dehors du bâtiment d'élevage.
- Les truies étaient souvent attachées pour éviter qu'elles écrasent leurs petits. Aujourd'hui, cette méthode est interdite.
- Le transport des animaux applique également de nouvelles règles : la durée maximale de transport est fixée à 8 heures. Des points d'arrêts sont établis pour les trajets plus longs, pour abreuver les animaux.

Les travaux scientifiques continuent pour mieux comprendre ce que nous appelons le bien-être animal : pouvons-nous trouver des conditions d'élevage qui n'imposent pas à l'animal des situations qui sont contraires à son comportement naturel ?



Le transport doit tenir compte du confort et de l'hygiène des animaux.

Les bovins



Nombre de bovins (en millions de têtes)

Belgique	3	France	20	Autriche	2
Danemark	2	Irlande	6	Portugal	1
Allemagne	14	Italie	7	Finlande	1
Grèce	1	Luxembourg	<1	Suède	2
Espagne	6	Pays-Bas	4	Royaume-Uni	11
				Union européenne	82

D'après source Eurostat 2000
<1= moins de 1 million

L'ordre des pays suit l'ordre alphabétique des noms des pays dans leur langue nationale.

Les moutons

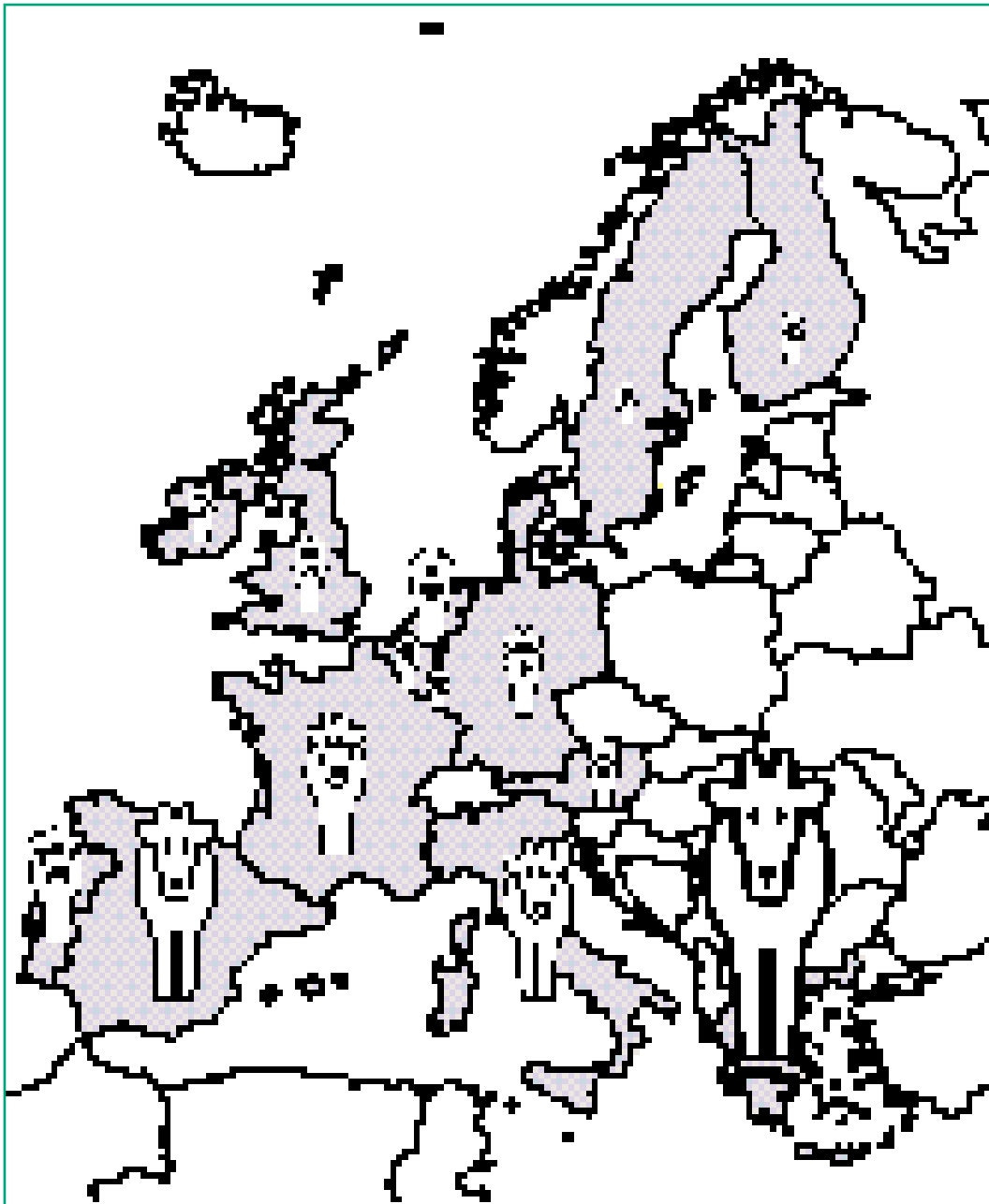


Nombre de moutons (en milliers de têtes)

Belgique	120	France	9 000	Autriche	350
Danemark	120	Irlande	5 000	Portugal	3 600
Allemagne	2 000	Italie	11 000	Finlande	70
Grèce	9 000	Luxembourg	7	Suède	440
Espagne	24 000	Pays-Bas	1 400	Royaume-Uni	28 000
				Union européenne	95 000

D'après source Eurostat 2000

Les chèvres



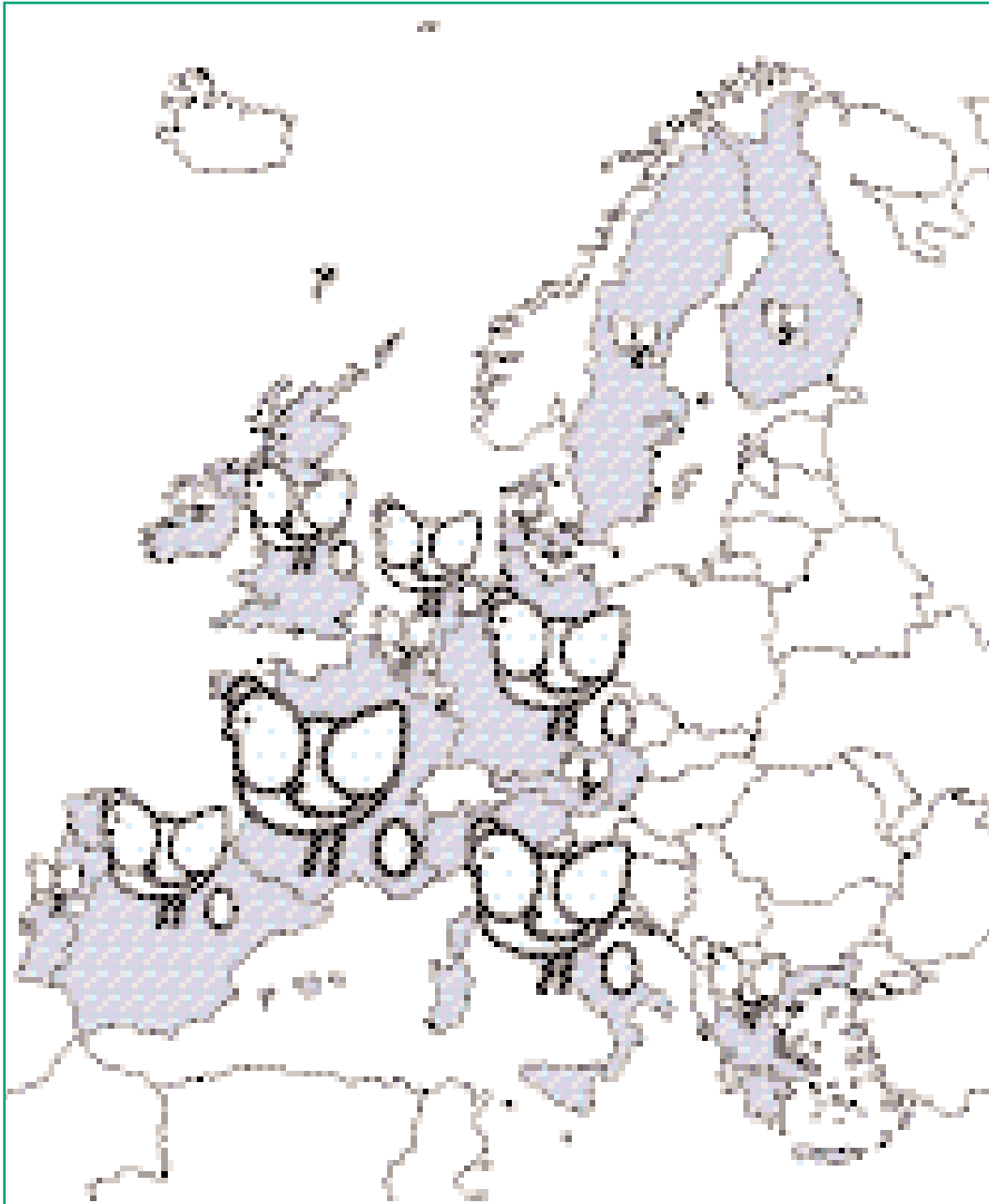
Nombre de chèvres (en milliers de têtes)

Belgique	13	France	1 100	Autriche	60
Danemark	0	Irlande	14	Portugal	600
Allemagne	140	Italie	1 400	Finlande	7
Grèce	5 900	Luxembourg	1	Suède	5
Espagne	2 600	Pays-Bas	190	Royaume-Uni	80
				Union européenne	12 000

D'après source Eurostat 2000

Cartes

Les poules pondeuses

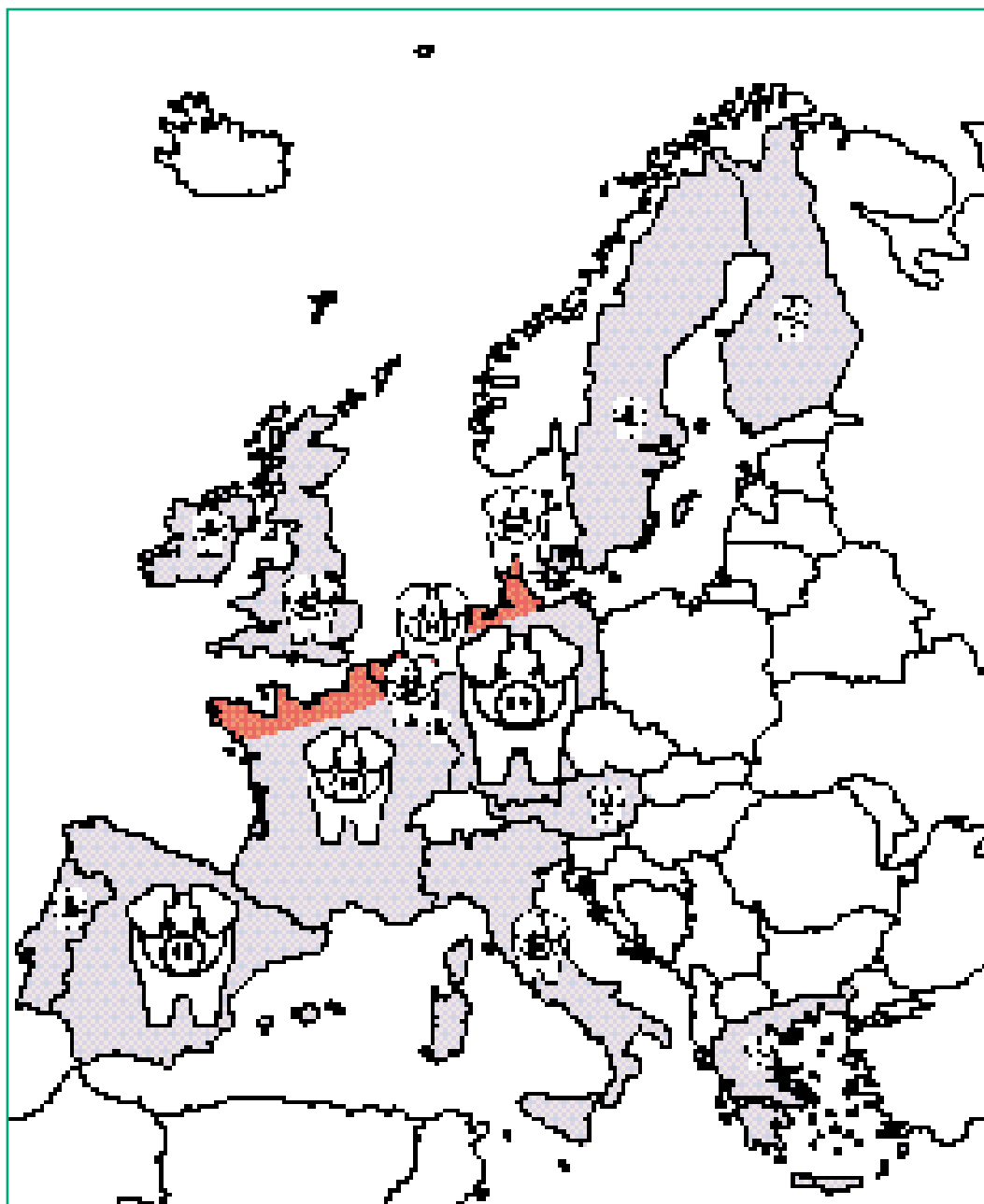


Nombre de poules pondeuses (en millions de têtes)

Belgique	14	France	60	Autriche	6
Danemark	4	Irlande	3	Portugal	7
Allemagne	50	Italie	56	Finlande	3
Grèce	14	Luxembourg	<1	Suède	6
Espagne	47	Pays-Bas	42	Royaume-Uni	38
				Union européenne	350

D'après source Eurostat 1999
 <1= moins de 1 million

Les porcs



Le bassin porcin

Nombre de porcs (en millions de têtes)

Belgique	7	France	16	Autriche	3
Danemark	13	Irlande	2	Portugal	2
Allemagne	26	Italie	8	Finlande	1
Grèce	1	Luxembourg	<1	Suède	2
Espagne	22	Pays-Bas	13	Royaume-Uni	6
				Union européenne	123

D'après source Eurostat 2000
<1= moins de 1 million

Les mots difficiles

Affiner (un fromage) : achever sa maturation en le conservant dans certaines conditions (cave humide, lavage, sel...).

Agnelage : naissance des agneaux.

Aliment concentré : aliment riche en énergie (et en protéines pour certains), donné aux animaux d'élevage, comme les céréales et les tourteaux. Pour les ruminants, c'est un complément aux fourrages, pour d'autres animaux comme les porcs ou les volailles, c'est la ration alimentaire.

Arboriculteur : agriculteur qui cultive des arbres fruitiers.

Bactérie : catégorie de micro-organismes constitués d'une seule cellule.

Biotechnologie : technique visant à provoquer des transformations, en laboratoire, utilisant des organismes vivants.

Bovin : animal de la famille des vaches, buffles, bisons, etc.

Cailler : coaguler. On fait cailler le lait pour en faire des fromages.

Caprin, -e : animal de la famille des chèvres et des bouquetins.

Castration : suppression de la fonction d'un organe nécessaire à la reproduction d'un animal (chez le mâle les testicules). En élevage, on castré les jeunes porcelets et les jeunes bovins mâles, les coqs pour en faire des chapons.

Cheptel : ensemble des animaux d'une exploitation agricole, d'une région, d'un pays, à l'exception de ceux de la basse-cour.

Co-produit : produit obtenu après fabrication d'un autre produit. Exemples : le son, co-produit de la minoterie ; les tourteaux, co-produits de l'industrie des huiles ; les pulpes, co-produits des sucreries ; les drèches, co-produits de la brasserie.

Croiser : faire reproduire entre eux des animaux ou des végétaux de même espèce, mais de races ou de variétés différentes. Dans le cas de reproduction entre espèces différentes, on parle d'hybridation : un cas bien connu est le mulet, résultat du croisement entre une jument et un âne.

Ensilage : procédé de conservation de fourrage humide par fermentation à l'abri de l'air. On ensile l'herbe ou le maïs (plante entière). Ce sont des réserves de nourriture pour les animaux en hiver.

Étalon : cheval mâle élevé pour la reproduction.

Fermentation : transformation d'une substance organique sous l'action de micro-organismes qui jouent le rôle de ferments. Exemples : le jus de raisin est fermenté en vin, le lait en yaourt.

Fertiliser : rendre une terre fertile, productive. Les engrais fertilisent le sol.

Foin : herbe conservée par séchage.

Fourrage : se dit des parties aériennes des plantes qui servent de nourriture au bétail et qui sont soit consommées fraîches (ou vertes) comme l'herbe, soit séchées comme le foin, soit ensilées comme le maïs.

Fumier : litière des animaux formée d'un mélange de paille et d'excréments. Le fumier est utilisé comme engrais.

Génisse : jeune femelle bovine qui n'a pas encore vêlé.

Gestation : période pendant laquelle une femelle porte son(ses) petit(s).

Granivore : animal qui se nourrit de graines.

Hectare : unité de surface utilisée en agriculture pour mesurer la taille d'une parcelle ou d'une exploitation. Un hectare correspond à un carré de 100 m de côté : un hectare fait donc 10 000 m².

Insémination artificielle : technique d'aide à la reproduction, qui consiste à introduire la semence du mâle dans les voies génitales de la femelle pour qu'il y ait fécondation.

Lactation : période durant laquelle une femelle produit du lait.

Laiterie : lieu où on traite et conditionne le lait pour le destiner à notre alimentation ou pour en faire des produits laitiers.

Lisier : mélange liquide des urines et excréments provenant d'animaux d'élevages qui ne disposent pas de litière. Le lisier est aussi un engrais.

Maïs ensilé : voir ensilage

Mise bas : moment où une femelle donne naissance à son(ses) petit(s). Ce mot est réservé aux mammifères.

Nitrate : élément fertilisant indispensable à la croissance des plantes cultivées. Les nitrates peuvent être apportés par les engrais, le fumier, ou le lisier. Quand ils sont en excès, ils polluent l'eau.

Nutriments : élément (simple) des aliments qui, après digestion, passe à travers la paroi digestive pour aller dans le sang et nourrir les cellules de l'organisme.

Ovin : animal de la famille des moutons et des mouflons.

Paille : désigne ce qui reste de la tige des céréales après récolte. Elle est principalement utilisée pour la litière des animaux. Elle peut aussi être utilisée comme fourrage.

Politique Agricole Commune : ensemble de règles établies par les 15 pays membres de l'Union européenne concernant l'agriculture en Europe.

Portée : ensemble des petits qu'une femelle de mammifères qu'elle porte et met bas en une fois.

Présure : sécrétion de l'estomac des jeunes ruminants non sevrés, qui leur sert pour la digestion du lait. La présure est utilisée pour faire cailler le lait.

Protéine : substance indispensable à l'organisme qui est contenue en grande quantité dans la viande et certains végétaux.

Quota : quantité d'une production autorisée par l'administration ou le gouvernement d'un pays.

Sevrage : moment où un jeune mammifère s'arrête de consommer du lait. Le sevrage est possible quand l'estomac du jeune lui permet de digérer des aliments solides. Il a lieu à un âge très variable selon l'espèce et selon les méthodes d'élevage. Exemple : les veaux de race laitière sont sevrés à quelques semaines alors que ceux élevés pour la viande têtent parfois leurs mères plusieurs mois (parfois jusqu'à 9 à 10 mois).

Tourteau : co-produit qui reste après l'extraction de l'huile des graines oléagineuses (colza, tournesol, soja, lin...). Il est utilisé dans l'alimentation des animaux.

Transhumance : déplacement des troupeaux, en été, de la vallée vers les pâturages de haute montagne. Leur retour s'effectue en automne.

Vêlage : naissance des veaux

Vermifuge : médicament qui provoque l'expulsion des vers parasites de l'intestin.

Vétérinaire : Spécialiste de la médecine des animaux.

Volaille : ensemble des oiseaux de basse-cour.



Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs

23-25 Rue de la science B* 11 • B-1040 Bruxelles • tel : + 32.2.230.42.10 • fax : + 32.2.280.18.05
Email : ceja@ceja.be • <http://www.ceja.org>